



## Commission Paritaire Professionnelle du secteur sanitaire parapublic vaudois

PERCEPTION DE LA CONTRIBUTION PARITAIRE PROFESSIONNELLE TABLEAU RECAPITULATIF DU PROCESSUS POUR L'ANNEE 2012		
Qui Quand	Employeur	Fiduciaire
Janvier 2012	Renvoi du formulaire de masse salariale effective 2011 Indication donnée sur le rythme de paiement désiré pour 2012 Option 1 : 4 paiements trimestriels Option 2 : 1 paiement annuel	
Janvier 2012	Employeurs option 1: Paiement facture 4ème acompte 2011	
Mars 2012		Calcul et règlement du correctif pour 2011 Si paiements dus > $\sum$ acomptes versés → report sur le 1 <sup>er</sup> acompte <b>si le montant &gt; 20.-</b> Si paiements dus < $\sum$ acomptes versés → déduction sur le 1 <sup>er</sup> acompte (ou évt remboursement net) <b>si le montant &gt; 20.-</b> <u>Option 1</u> : Envoi facture 1 <sup>er</sup> acompte <b>trimestriel</b> 2012 sur la base de la masse salariale effective 2011 ou d'une masse 2012 estimée en incluant le correctif 2011. <u>Option 2</u> : Envoi facture acompte <b>annuel</b> 2012 sur la base de la masse salariale effective 2011 ou d'une masse 2012 estimée en incluant le correctif 2011
Avril 2012	Employeurs option 1: Paiement de la facture trimestrielle Employeurs option 2 : Paiement de la facture annuelle	
Juin 2012		Aux employeurs option 1 : Envoi facture 2ème acompte trimestriel
Juillet 2012	Employeurs option 1 : Paiement facture 2ème acompte 2012	
Septembre 2012		Aux employeurs option 1 : Envoi facture 3ème acompte trimestriel
Octobre 2012	Employeurs option 1 : Paiement facture 3ème acompte 2012	
Décembre 2012		Envoi d'un formulaire de déclaration de la masse salariale annuelle 2012 <u>effective</u>
Décembre 2012		Aux employeurs option 1 : Envoi facture 4ème acompte trimestriel
Janvier 2013	Renvoi du formulaire de masse salariale effective 2012	
Janvier 2013	Employeurs option 1 : Paiement facture 4ème acompte 2012	

## QUELQUES RAPPELS IMPORTANTS CONCERNANT LE PROCESSUS D'ENCAISSEMENT

- Dans le tableau, chaque fois que la **masse salariale** est mentionnée, il faut comprendre la **masse salariale soumise à la CCT**
- La CPP perçoit la contribution paritaire professionnelle, via une fiduciaire, dont les coordonnées sont les suivantes : SB SWISSBUSINESS, Chemin du Vallon 26, 1030 BUSSIGNY, tel : 021/706 14 20.
- Trois rappels seront envoyés. Au-delà, une poursuite sera engagée.
- Des frais de rappels d'un montant de Fr. 20.- seront demandés à partir du 2ème rappel.